



Comité de réflexion, d'information et de lutte antinucléaire

Association loi 1901, agréée pour la protection de l'Environnement et reconnue d'intérêt général

Siège social : 34 Village Talfaret 50690 Couville Tél : 06 08 84 22 22 - www.crilan.fr.

DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2024 CONSULTATION DE RATTRAPAGE SUR LE DÉMARRAGE DE L'EPR DE FLAMANVILLE.

Contribution du CRILAN du 14 février 2024

L'ASN organise une consultation de rattrapage à la suite de celle organisée du 15 juin au 15 septembre 2023 qui ne comportait ni l'avis de l'Autorité environnementale de décembre 2021, ni l'avis des collectivités territoriales de 2021.

Le CRILAN a invité la population à profiter de cette seconde consultation pour demander à l'ASN de renoncer à autoriser le démarrage de l'EPR. En voici les raisons.

En décembre 2021 les élus (essentiellement CAC, La Hague, Flamanville) se sont majoritairement prononcés pour la mise en service de l'EPR sur la base d'un dossier « non technique » fourni par EDF.

Informés par le CRILAN et d'autres organisations, les élus de la CAC ont exprimé leurs refus ou leurs abstentions à 31 % ; merci à ces élus courageux !

Depuis 2022 le CRILAN réclame à La CLI Flamanville une expertise indépendante sur l'EPR, cet engin « quasi inconstructible » selon les propres mots de Mr Proglia ancien Président d'EDF.

Et pourtant, tous les problèmes connus sur le réacteur EPR auraient pu justifier sa disqualification: cuve et couvercle non conformes, vibrations en sortie de pressuriseur, soupapes, risque hydrogène énoncé par le Canard Enchaîné, géométrie et instrumentation de fond de cuve à reprendre, turbulences pouvant dégrader le combustible comme en Chine.

Malgré tous ces éléments cumulés l'EPR a été « sauvé » par de nombreuses dérogations.

Quelques semaines avant le démarrage annoncé, il est difficile de penser que tout soit en voie d'être réglé pour ce réacteur prototype mais quatrième de série.

Pour preuve du démarrage précipité, le changement de couvercle et la reprise de l'instrumentation du fond de cuve sont reportés. Mais pourquoi ne pas faire ces travaux maintenant quand on imagine les risques auxquels nous pourrions être exposés à Flamanville et dans le Cotentin ?

Plus largement, ces risques sont accrus en raison du PPI (Plan particulier d'Intervention) de Flamanville limité à 20 Km.

Nous renouvelons notre demande d'extension du PPI à toute la presqu'île du Cotentin afin notamment de doter tous ses habitants de pastilles d'iode.

Que l'on soit pour ou contre le nucléaire, le principe de précaution aurait dû conduire les élus, la CLI Flamanville et les autorités à engager l'expertise indépendante internationale et contradictoire sur l'EPR de Flamanville qui est permise par le Code de l'environnement. Au lieu de cela, l'ASN voudrait que nous nous prononcions sur le démarrage prévu au printemps prochain.

Dans ce contexte le CRILAN demande à l'ASN de renoncer à autoriser le démarrage de l'EPR.